

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 14 février 2014
(convocation du 3 février 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 H 55
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 H 10
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 H 20
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 H 10
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 H 20
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 H 05
M. DELAUX Stephan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 H 05
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 H 50
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 H 30
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 H 35
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 H 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 H 15
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10 H 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Arbres et Paysages en Gironde (AP33) - Programme d'actions 2014
- Valorisation du patrimoine arboré des haies sur le territoire de la
Communauté Urbaine de Bordeaux - Subvention de fonctionnement - Décision -
Convention - Autorisation**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A la suite du séminaire Natures de Villes qui a eu lieu en 2009 et du comité de pilotage Natures de Villes du 18 février 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux s'est engagée dans une politique Nature en faveur de la préservation et de la valorisation de la biodiversité et de la nature.

L'association (de type loi 1901) Arbres et Paysages en Gironde (AP33), créée le 29 novembre 1994 est dirigée par un conseil d'administration, coordonne des programmes subventionnés de plantation d'arbres et de haies champêtres sur le territoire girondin. Depuis 2005, elle a obtenu l'agrément départemental au titre d'association de protection de l'environnement. Elle est membre de l'Association Nationale Française des Arbres et des Haies Champêtres (AFAHC).

L'association AP33 assure des actions de sensibilisation et d'information par voie de presse et en collaboration avec des organisations professionnelles, administratives et associatives. Elle accompagne techniquement et administrativement différents acteurs dans la réalisation de projets de plantation de haie : agriculteurs, viticulteurs, apiculteurs, propriétaires fonciers, collectivités territoriales (notamment le Conseil régional d'Aquitaine et le Conseil général de la Gironde), syndicats, CAUE, DDTM ou CEMAGREF.

Structuration et méthodes de travail de l'association

Elle est composée de trois conseillers techniques permanents et d'un assistant administratif et technique à mi-temps.

L'association est basée sur la commune du Haillan et mène ses actions sur l'ensemble de la Gironde dont quelques unes sur le territoire de La Cub.

Arbres et Paysages en Gironde travaille avec un souci constant de concertation et d'échanges pour élaborer des réalisations qui répondent aux besoins écologiques et humains des territoires.

Le champ des compétences recouvre les haies, les bandes boisées, les plantations d'alignements, les bosquets, l'arborisation de terrains ou agroforesterie. L'objectif des interventions est l'amélioration de la biodiversité et de l'équilibre biologique, la création ou le confortement de corridors écologiques, l'effet brise-vent, le rôle anti-érosion (talus, fossé, terrain en pente), la protection de la qualité des eaux, l'amélioration du cadre de vie et du paysage, le développement du tourisme de nature, la production de bois (d'œuvre et de chauffage).

Intégrer La Cub dans une démarche globale de valorisation des haies et de la biodiversité

Arbres et Paysages 33 mène son programme d'actions en lien étroit avec le Conseil général de la Gironde et depuis 2013 avec La Cub.

Les actions du programme correspondent aux ambitions que notre établissement public s'est fixé et pourront permettre une meilleure prise en compte de la biodiversité sur le territoire de La Cub. Il s'agit notamment d'un accompagnement technique des services des collectivités, d'un appui technique pour la réalisation de projets en zones urbaine et rurale.

L'association répond aux critères d'aides financières définis par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011, « Projets Nature - Proposition d'un dispositif communautaire d'aide financière et technique aux porteurs de projets ».

Bilan des actions menées lors du premier programme d'actions sur 2012-2013

L'association a apporté des soutiens techniques aux agents de La Cub :

- action de formation et sensibilisation sur le terrain avec les agents des parcs cimetières
- formation et sensibilisation aux agents des Directions Territoriales et des directions concernées par la thématique
- rédaction d'éléments de cahier des charges pour une meilleure prise en compte des haies et de la biodiversité sur le site de stockage des bennes de La Cub, ZAC Mermoz, Eysines.
- création de documents de communication sur la haie à destination des agents mais aussi du public.

Des diagnostics de sites ont été établis sur différents types de paysages :

- zone viticole (sur Bordeaux-Pessac) : les éléments ont été intégrés dans le cadre de la révision du PLU 3.1
- zone maraîchère des Jalles : les propositions ont permis de définir des principes qui ont notamment mis en application par l'association sur la commune du Haillan, secteur Berlincan.
- zone agricole de la Presqu'île : le diagnostic du site à été fait et l'acculturation de l'agriculteur à l'agroforesterie a été amorcée.

→ Les actions engagées en secteurs maraîchers et en zone de grandes cultures vont être affinées et poursuivies dans le programme d'actions 2014, avec notamment l'objectif de créer des sites exemplaires de valorisation de haies bocagères sur La Cub.

Les actions menées par Arbres et Paysages 33 sur le territoire de la CUB en 2014 :

1- L'arbre champêtre dans son environnement : thématique trames verte et bleue pour la protection des eaux et la valorisation de l'écologie des ripisylves (Direction de l'Eau - SIJALAG)

L'étude de mise en place de ripisylves sur certains secteurs totalement dénués de végétation du cours d'eau permettrait d'éviter un effondrement des berges, et d'éventuels lessivages de produits phytosanitaires depuis les zones agricoles. Les ripisylves contribuent non seulement à la bonne qualité biologique du milieu en diversifiant les habitats mais permettent aussi de filtrer une partie des éléments polluants. Pour le maintien ou l'amélioration de l'état des cours d'eau, la ripisylve doit être maintenue et développée puisqu'elle joue, de façon totalement gratuite, un rôle d'épuration important.

Propositions : prolongement de l'étude en zone maraîchère

1.1 L'objectif de l'étude sera de travailler sur un dossier concret sur le ruisseau des Jalles en collaboration avec le SIJALAG

En concertation avec le SIJALAG et selon une localisation à définir (exemple : Jalle d'Eysines en zone maraîchère, de l'ordre de 4,3 km de longueur), en continuité des projets en voie de développement et réalisations sur le bassin versant, on s'intéressera à la présence de végétation, les espèces, densité, âges, état sanitaire, fonctionnalités et mode de gestion des arbres et arbustes.

1.2 L'objectif est de rédiger un document technique synthétique sur le thème des ripisylves à destination des services de La Cub, des communes et des syndicats : choix des essences, modalités d'installation, alternatives).

2- L'arbre champêtre amorce d'un changement des pratiques : thématique paysage et agriculture péri-urbaine

Il s'agit de développer de nouveaux modes de production agricole. Le prolongement de l'étude réalisée sur les parcelles communautaires exploitées par M. Galludec à Ambès permettra de développer des connaissances en agroforesterie. Une visite de sites hors département pourra assurer la sensibilisation de l'agriculteur et des agents de la CUB. La CUB sera ainsi force de proposition et de démonstration sur des parcelles lui appartenant, en collaboration avec l'exploitant.

Afin de faire entrer l'arbre champêtre sur les parcelles de M. Galludec, nous avons proposé de convertir cet espace vers une agroforesterie progressive. Dans un premier temps, la parcelle située au nord de la zone (13,60 ha) semble la plus adaptée pour la mise en place d'une expérimentation (21% de la surface totale).

En agroforesterie en effet, les **ressources naturelles sont mieux valorisées** : la somme de la production de bois et de la production agricole d'une parcelle agroforestière est supérieure à la production séparée obtenue par un assolement agriculture-forêt sur la même surface.

Cet effet résulte de la stimulation des complémentarités entre arbres et cultures intermédiaires dans les parcelles agroforestières. Ainsi, les adventices spontanées présentes dans les jeunes boisements en plein sont remplacées par des cultures récoltées ou pâturées : l'entretien est moins coûteux et les ressources du milieu mieux utilisées.

En se substituant aux parcelles agricoles, les parcelles agroforestières constituent un outil de maîtrise des surfaces cultivées. L'optimisation de l'utilisation des ressources du milieu s'accompagne d'une maîtrise de l'intensification des pratiques agricoles.

Dans le contexte de **valorisation des paysages** originaux, attractifs, ouverts, favorables aux activités récréatives, les parcelles agroforestières représentent un potentiel réellement novateur, porteur de symboles forts et favorables à l'image de marque des agriculteurs dans la société. Ce sera particulièrement le cas dans les milieux très peu boisés pour les parcelles obtenues par plantation de terres agricoles.

La valorisation écologique, agronomique et paysagère de l'agroforesterie est en cohérence avec de nombreux objectifs des lois d'orientation agricoles et forestières, ainsi qu'avec les principes directeurs de la Politique Agricole Commune.

Propositions :

2.1 Une première étape sera de rencontrer des pionniers dans ce domaine afin qu'ils puissent transmettre leur expérience, démarches et voir in situ des parcelles déjà anciennes pour faciliter la projection du projet sur La Cub.

2.2 Installer une parcelle en agroforesterie

Une base de plants d'origine locale : l'essence reine de la presqu'île est le frêne. Elle a un fort pouvoir de colonisation Elle sera donc majoritaire sur un tel aménagement. Pour obtenir un boisement adapté aux conditions pédo-climatiques, il sera pertinent de prélever du matériel végétal déjà en place sur la zone.

Budget prévisionnel du programme d'action

Le budget prévisionnel de ce partenariat s'inscrit dans un cofinancement auquel le Conseil général de la Gironde et le Conseil Régional prennent part.

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€ HT)	
Charges	7 800	Ressources propres	48 750
Services extérieurs	2 960	Conseil Régional	1 600
Autres services extérieurs	1 250	Conseil général de la Gironde	12 000
Charges de personnel	62 100	CUB	13 000
Frais généraux	2 760	Adhésions	1 520
Total Dépenses	76 870	Total Recettes	76 870

L'association Arbres et Paysages en Gironde répond aux critères d'aides financières définis par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 « Projets Nature-Proposition d'un dispositif communautaire d'aide financière et technique aux porteurs de projets ».

Ce dossier a reçu un avis favorable du comité de projet « Natures de Ville », qui a souhaité que la participation de La Cub se situe, en pourcentage du coût total, au même niveau que celle accordée en 2013 (10 270 €).

Il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de fonctionnement de 13 000 € au titre de son programme d'actions 2014, soit 16,91 % du montant HT total.

Cette subvention est non révisable à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative aux Projets Nature – Proposition d'un dispositif communautaire d'aide financière et technique aux porteurs de projets,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

- cette opération entre dans le cadre des objectifs du projet métropolitain valorisant, non seulement les espaces naturels et agricoles existants mais prenant aussi en compte l'ensemble du territoire, la reconquête de la nature en ville.
- ce dossier de demande a reçu un avis favorable du comité de projet « Natures de Ville »

DECIDE

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 13 000 € est attribuée à l'association Arbres et Paysages en Gironde au titre du « Programme d'actions 2014 : Valorisation et sensibilisation du patrimoine arboré des haies sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux ».

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2014 en section de fonctionnement, chapitre 65, fonction 833, compte 6574, CRB UD00, opération 05P012O001 « Agriculture et Production Alimentaire métropolitaines ».

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 FÉVRIER 2014**

PUBLIÉ LE : 26 FÉVRIER 2014

M. SERGE LAMAISON